



DIRECTIVE NITRATES

## La moyenne olympique : le revers de la médaille !

**En Zone Vulnérable pour réaliser son Plan de Fumure Prévisionnel, il est nécessaire de calculer l'objectif de rendement de chaque culture de l'exploitation afin de déterminer la bonne dose totale d'azote à apporter au bon moment !**

Globalement, la quantité d'azote prévisionnelle absorbée par les cultures ou par les prairies se décompose en un objectif de rendement multiplié par un besoin en azote par unité de production.

### Déterminer sa moyenne olympique

Dans ce cas, l'objectif de rendement sera calculé pour une culture dans un type de sol donné, en prenant les cinq dernières années, et en excluant la valeur maximale et la valeur minimale. Les cinq dernières années s'entendant comme les cinq dernières campagnes culturales successives, sans interruption.

Si une référence est manquante ou non exploitable pour l'une des 5 dernières années, il est possible de remonter à la sixième année et de procéder à la moyenne selon les mêmes règles (exclusions maximales et minimales).

(Référence non exploitable =

soit le rendement est inexistant, soit le rendement est inférieur à 20 % du rendement régional sur le type de sol concerné (exemple : sol argileux profonds +/- hydromorphe : 20 % de 90 q -> 18 q).

Cette méthode a pour but de privilégier les valeurs à l'exploitation et de lisser les effets de mauvaises années consécutives récentes qui ne sont pas forcément représentatives.

### Cas particuliers

Lorsque les références disponibles sur l'exploitation sont insuffisantes pour calculer la moyenne olympique, la valeur de référence de l'objectif de rendement déterminée par type de sol est celle de l'arrêté référentiel régional Grand Est.

**Alice ALBERT,**  
consultante en environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service agro-environnement  
Tél : 03 87 66 12 44  
alice.albert@moselle.chambagri.fr

## Conseils juridiques à la Chambre d'agriculture : le relais est assuré, les compétences sont conservées

**Le conseil juridique est un des piliers des activités de la Chambre d'agriculture de la Moselle. C'est fort de ce constat que les élus de la mandature actuelle ont décidé de conforter le poste occupé par Yves Bozec en intégrant une nouvelle juriste au sein de l'équipe économie. Interview de Cindy Colson.**

### Chambre d'agriculture 57 : Pourquoi embaucher un nouveau juriste ?

**Cindy Colson :** «Monsieur Bozec a fait valoir ses droits à la retraite après 40 années au service des agriculteurs et des collectivités. Plus de 5000 dossiers ont été accompagnés toujours avec un souci de neutralité et d'objectivité que met en avant la charte de notre organisme consulaire. Pour les élus, il n'était pas envisageable de priver les agriculteurs d'une compétence reconnue et appréciée alors que l'activité agricole est toujours plus complexe».

- C. A. 57 : **Cindy Colson, qui êtes-vous ?**

- C. C. : «Après cinq années de formation en droit et deux expériences professionnelles dans le milieu de l'urbanisme et de l'immobilier, je souhaitais m'investir dans le domaine du conseil juridique à destination des agriculteurs et plus largement à destination des acteurs du monde rural. Originaire de la Moselle, je peux désormais m'y investir totalement depuis l'automne dernier avec l'appui d'Yves Bozec dont les conseils et les recommandations m'ont été précieux pour ces premiers mois».

- C. A. 57 : **Au sein de quelle équipe travaillez-vous ?**

- C. C. : «La Chambre d'agriculture a fait le choix éclairé de regrouper les activités de conseils d'entreprise, diversification, sociétés et juridiques au sein d'un seul et unique pôle Économie. Nous sommes quatorze personnes, conseillers et assistantes. L'objectif est de proposer aux agriculteurs et autres demandeurs un service complet qui additionne les compétences économiques et juridiques pour trouver les solutions les plus abouties. Au-delà du droit rural et du droit des sociétés, j'interviens aussi en appui pour les questions relatives au droit de l'urbanisme, notamment pour les avis réglementaires sur les projets de permis de construire. Je serai également l'interlocutrice des agriculteurs pour les dossiers plus



Passage de témoin entre Yves Bozec et Cindy Colson.

épinois de contentieux, en collaboration avec un cabinet d'avocats et les assureurs».

- C. A. 57 : **Qu'attendez-vous du travail en équipe et en réseaux ?**

- C. C. : «L'activité agricole devient de plus en plus compliquée et réglementée, c'est un constat avec lequel nous devons faire au quotidien. J'ai découvert que la Chambre d'agriculture se positionne dans une démarche d'accompagnement global et continu des agriculteurs et des collectivités qui la sollicite. Au sein du pôle Économie, je profite des échanges de compétences et d'expériences avec les conseillers d'entreprise, un autre collègue juriste, les conseillers spécialisés. Chacun apporte sa réflexion et sa vision des problématiques qui nous sont soumises dans des domaines aussi variés que l'économie, le financier, le droit des sociétés et le droit rural, le social, le fiscal. Chaque dossier a ses particularités. Le travail en équipe me rassure et nous rend plus forts vis-à-vis des clients. La neutralité, la diversité et les rela-

tions humaines dans la durée constituent des piliers pour ce travail très enrichissant».

- C. A. 57 : **Quelle est votre vision concernant vos activités ?**

- C. C. : «Avec les collègues, notre ambition est de demeurer des acteurs incontournables du conseil juridique et économique, en concertation avec les partenaires qui nous font confiance. Notre professionnalisme répond à cette ambition, je suis d'une nature pragmatique et optimiste, c'est un challenge que j'ai accepté de relever en rejoignant la Chambre d'agriculture.

A très bientôt, pour faire connaissance lors d'un premier rendez-vous, à Metz où en permanence à Morhange et Sarrebourg !».

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service économie - conseil d'entreprise  
Cindy Colson,  
juriste - 03 87 66 04 58 - 06 22 37 30 70  
ou email :  
cindy.colson@moselle.chambagri.fr

Permanences sur rendez-vous :  
Sarrebourg le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois  
Morhange le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois

### Exemple : Blé d'hiver en sol argilo-calcaire moyennement profond

Tous les données présentes

Il manque une donnée

89	2014	75	Pas de référence ou inférieure à 20% du rendement régional
<del>89</del>	2015	<del>89</del>	
66	2016	<del>66</del>	
<del>63</del>	2017		
80	2018	80	
74	2019	74	
74	Moyenne olympique	76	